



FEDERATION FRANCAISE de PARACHUTISME

CONSEIL TECHNIQUE PERMANENT
CIRCULAIRE DE SECURITE N° 36

Jean COUPE

N/Réf. : JC/nv/2895

DATE : 3 juillet 1991

OBJET : Risque d'impossibilité de mise en oeuvre
de la commande de libération

MATERIEL CONCERNE : Sac harnais MODULE

TEXTE :

Lors d'un contrôle d'une parachutiste avant son embarquement, le responsable constate que le plastron de la sangle abdominale masque en partie la commande de libération.

La sollicitation du harnais, au niveau des élévateurs principaux, pour placer l'équipement dans une configuration comparable à celle qui se produirait en vol sous voilure dorsale confirme cette anomalie (voir photographies au verso).

Un tel recouvrement partiel de cette commande risque d'engendrer des difficultés, voire une impossibilité d'exécuter la procédure de libération.

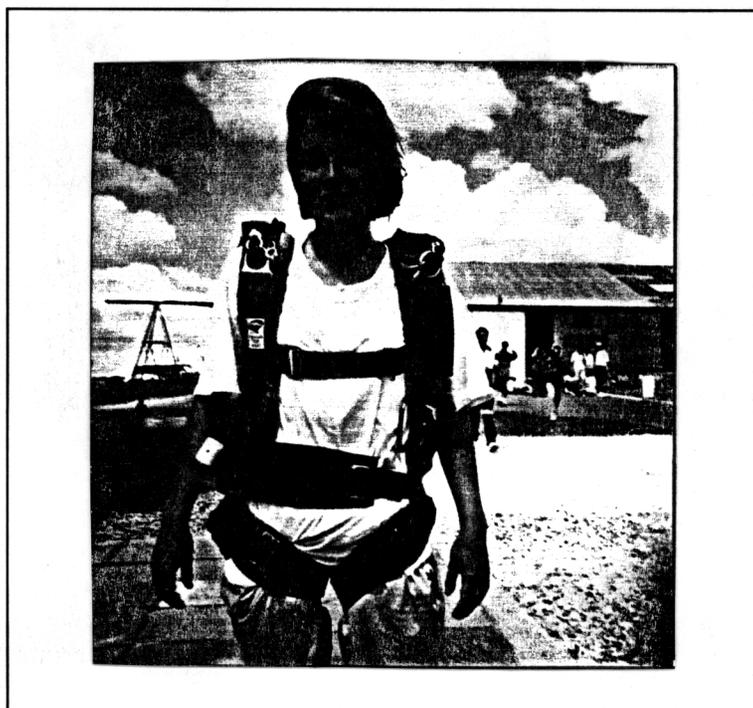
DECISION FEDERALE :

- Apporter une attention particulière au réglage du matériel lors de l'utilisation de ce type d'équipement.
- Rendre compte d'urgence de toute anomalie ou incident constaté avec ce matériel.

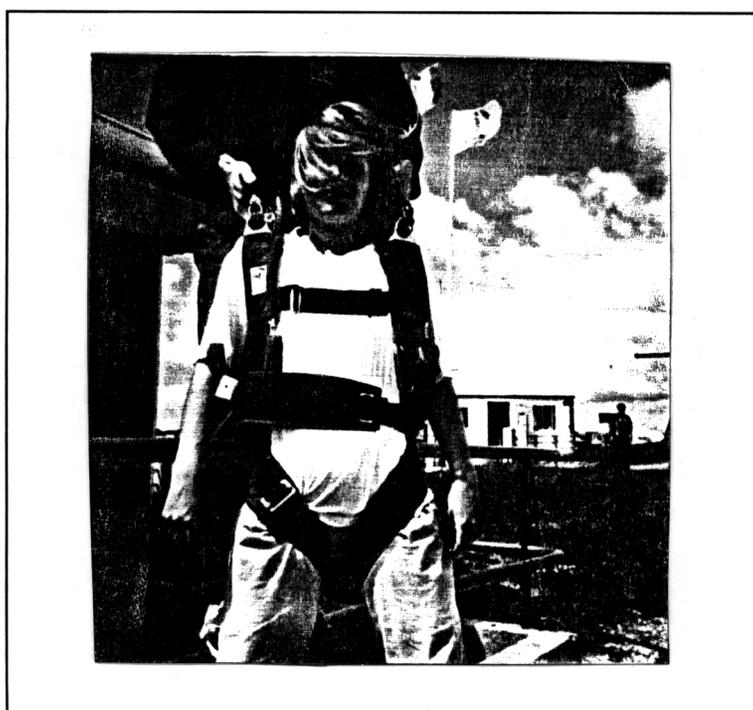
DATE D'APPLICATION : Dès réception de la présente circulaire.

DIFFUSION :

B. COLAS, Président FFP
DTN
CEV (E.Q. Para)
MJS (Monsieur TROUF)
CEV (E.Q. Para)
Parachute Shop
Directeurs Techniques des CEP
Réparateurs de Parachutes
Membres du CTP
Mr. Y. CHALOIN
Mr. J.F. PRUNIER
Mr. M. TOURNIER



Configuration debout simplement équipée



**Configuration avec une traction
verticale appliquée aux élévateurs**